



1266 Duillier, le 13 décembre 2015

**CONSEIL COMMUNAL
1266 DUILLIER**

**Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Duillier
du 10 décembre 2015 à 20h00**

Présidence : Willy Jaques, Président

Le Président ouvre le 17ème conseil de la législature. Il salue l'Assemblée et la Municipalité

42 conseillers : 32 conseillers sont présents, 10 conseillers sont excusés.

Excusés : Chantal Binetti – François Blanchoud – Christian Chambordon - Ernest Durussel – Nicole Durussel - Dario Fossati – Nathalie Métroz - Alain Meylan – José Riquez – Doris Walgenwitz

Absent : aucun

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Depuis notre dernier conseil, nous avons à déplorer le décès de Mme Georgette Hertzschuch, née à Conthey le 18 octobre 1930, originaire de Cognoy, arrivée à Duillier le 1^{er} avril 1957 et décédée le 7 octobre 2015 et de M. Michel Faure, né à Metz, France, le 13 novembre 1957, originaire de Nyon, arrivé à Duillier le 28 juin 2000 et décédé le 25 novembre 2015.

En leur mémoire, l'assemblée se lève et respecte une minute de silence.

Ordre du jour

Une modification est proposée, avec l'adjonction au point 6 de la nomination d'une commission pour la distribution de l'eau.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015;
2. Communication(s) de la Municipalité ;
3. **Préavis No 009/15** –crédit d'étude de renaturation du ruisseau de Calèves;
4. **Préavis No 010/15** –Budget 2016;
5. Postulat « réfugiés »;
6. Nomination d'une commission pour la distribution de l'eau
7. Information concernant les élections communales
8. Bilan municipal de la législature
9. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015

La secrétaire présente toutes ses excuses à Jean-Claude Frei dont le nom de famille a été mal reporté avec un y au lieu d'un « i ».

Le Syndic demande une modification à la page 6 en précisant que c'est l'ordonnance d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et non la loi elle-même qui doit entrer en vigueur.

Le procès-verbal tel que modifié est accepté.

2. Communications de la Municipalité

➤ Jacques Mugnier, Syndic

Le Syndic salue la nomination, comme Conseiller fédéral, de M. Guy Parmelin, fêté dignement à Duillier en hissant au plus haut du mât les drapeaux helvétiques et vaudois, signe de reconnaissance et de salut à notre brillant vaudois. Merci à Edgar pour ce travail.

Livre de Duillier

Un grand merci à son auteur, Willy Jaques, pour ce magnifique ouvrage. Il sera mis en vente samedi lors du marché de Noël.

Préavis

Lors du prochain conseil, un grand nombre de préavis sera soumis au conseil. La Municipalité veillera à ce que les préavis parviennent suffisamment tôt aux membres des commissions. Il s'agit notamment du préavis sur les nouveaux statuts du Conseil Régional, du DISREN (dispositif solidaire d'investissement) avec une présentation prévue par des représentants du Conseil Régional, du préavis sur le règlement du personnel, de celui concernant la réfection du carrefour de l'épicerie, celui sur le nouveau règlement sur la distribution de l'eau et celui sur la réfection de la conduite de la Rigolette.

Stratégie en matière de gestion du patrimoine

La Municipalité entend ainsi répondre à la question de Doris Walgenwitz sur la vision du patrimoine communal et à celle de Marco Coletta sur la priorisation en lien avec cette vision.

Si nous listons le potentiel communal non construit en zone constructible, nous pouvons répartir notre actif en trois groupes distincts :

La Ferme Malherbe

La Parcelle No 9

La villa Bougenier

Bien que la villa Bougenier soit en fait construite, une étude démontre que sa vétusté représenterait une charge considérable dans le cas d'une mise aux normes et l'idée d'une démolition pour reconstruction est ainsi admise.

Villa Bougenier

Sa démolition plutôt que sa rénovation serait le meilleur ratio financier et permettrait d'utiliser le potentiel total du terrain. Est-ce vraiment le rôle d'une collectivité publique que de construire une villa ? La question se pose.

L'endroit et la zone laissent à définir du logement dit de haut-standing, avec une démolition et une reconstruction qu'il faudra financer. La Municipalité estime qu'au vu de la conjoncture et des besoins futurs

de notre village en matière de logement, la vente de ce terrain au meilleur prix semble être la meilleure solution pour autant que le produit de la vente reste affecté au développement foncier.

La Parcelle No 9

Ce terrain a été acquis en 1990 pour un prix relativement élevé.

Un plan de quartier y définit le potentiel constructible, mais démontre également les contraintes liées au bâtiment existant qui n'est pas en propriété communale, mais faisant partie du même plan d'implantation. Cette surface de 1877 m² nous laisserait la possibilité d'intégrer, dans le centre du village, de l'habitat assez dense et nous laisserait le choix d'un programme de droit de superficie par exemple, laissant, pourquoi pas, imaginer des loyers plus ou moins abordables. Une telle réalisation nous oblige une coordination avec les différents acteurs du projet et les différents propriétaires qui, aujourd'hui, ne sont ni vendeurs, ni dans la volonté d'un développement du site en question.

Nous suggérons également une vente de cette parcelle au meilleur prix, soit au plus offrant.

Ferme Malherbe

Sur l'acquisition de cette parcelle qui comprend, entre autre, une bâtisse classée, existe un gros potentiel d'habitat. Son emplacement laisse la possibilité de développer un petit commerce local et sa proximité avec l'école une éventuelle extension ou complémentarité répondant aux lois cantonales en matière d'accueil de la petite enfance.

Le genre et le choix en matière de logement reste une question prépondérante : quel genre de logement voulons nous offrir à notre population ?

Les accès, les places de parc nous amènent à une vision plus globale du site. Malgré la LAT, le potentiel constructible aux abords de notre propriété pourrait fortement augmenter, l'autre question de fond :

Faut-il anticiper cette réalisation sur site ou intégrer une réflexion générale comprenant l'éventuel rachat de l'Auberge et le futur développement de la zone ?

Les outils à disposition existent : Plan partiel d'Affectation, plan de quartier, plan général d'affectation qu'il nous faudra en tous les cas revoir.

Nous sommes bien conscients que des choix sont à faire, car nous ne pourrions pas, par la capacité financière de notre commune, tout réaliser d'une part et offrir du logement abordable si nécessaire si nous ne concentrons pas notre capacité sur ce site, qui répondrait aux besoins actuels et futurs du village avec, n'ayons pas crainte, une vision à long terme sur la politique du logement.

La Municipalité adoptera donc une stratégie globale de son actif foncier par, d'une part la vente et de l'autre des réalisations qui répondent à la fois aux besoins des citoyens ainsi que de présumer au mieux les activités communales locales, gardant ainsi une âme de village.

La situation avec un recul visuel, montre bien que votre municipalité donne une priorité à une vision sur le développement à long terme de notre village, de l'auberge au centre communal, passant par la zone d'utilité publique abritant notre école et la parcelle « ferme Malherbe », avec la question de liaison, d'accès, de places de parcs pour résumer la problématique de la mobilité et le fait de rester maître d'une zone regroupée faisant sens de part sa configuration, sa grandeur et son emplacement. Pour la commune, il y a cohérence.

Nous voulions ce soir vous présenter un des volets stratégiques de réalisation sur la parcelle en question, qui est à bout touchant, mais faute d'éléments, cette présentation sera reportée, nous l'espérons, en mars prochain à l'occasion de notre prochain conseil. Nous avons donc entamé un processus qui vous sera, en tous les cas, soumis.

➤ **Claudine Vanat Gachet**

Hier a eu lieu le traditionnel repas de fin d'année des aînés du village. 73 personnes y ont participé, montrant leur intérêt pour cette manifestation.

➤ **Christophe Challande**

Déchetterie intercommunale

Notre nouvelle déchetterie a enfin ouvert ses portes, mardi 1^{er} décembre dernier. Ces prochains mois elle fonctionnera en mode « test ». Les remarques et suggestions de ses utilisateurs seront récoltées et analysées. Il y aura certainement un grand nombre de suggestions et il ne sera certainement pas possible de répondre à satisfaction de tous. Néanmoins, nous garderons un œil attentif aux souhaits des habitants de Duillier et de Prangins. La livraison des différents conteneurs ayant pris un peu de retard, ce sont des bennes provisoires qui ont été installées. Les bennes définitives devraient arriver normalement à partir de la semaine prochaine.

Réfection des chemins des Tuilières, Bochet, Es Sauge et des Marais

Les deux premiers chemins ont été réfectionnés, les travaux se sont bien déroulés. Il faut dire que la météo de ces dernières semaines a été favorable pour ce type d'opération. Il reste encore une ou deux interventions qui seront réalisées la semaine prochaine. Ces travaux devraient être terminés pour la fin de l'année.

Le tronçon du chemin « au Bochet », en parallèle à l'autoroute, a été réfectionné sur deux tiers selon les souhaits de la commission ad hoc qui avait demandé de profiter de ces travaux pour le faire puisque, initialement, le projet de base ne comprenait pas cette portion de chemin.

Pour ce qui est du dernier tiers, nous attendrons de voir l'avancement du décompte de ces travaux afin de déterminer si nous arrivons à réaliser cette réfection avec le montant qui nous avait été octroyé.

Les travaux de réfection des deux autres chemins, Les Marais et Aux Sauges, seront réalisés ou terminés en début d'année prochaine.

Signalisation verticale

Afin de mettre en conformité et répondre aux nouvelles directives de l'office fédéral des routes, notre signalisation verticale devait être changée. Ce changement avait été programmé sur 4 ans. La dernière étape a été réalisée ces dernières semaines. Il s'agissait des totems d'entrée de localité. Nous espérons que ces derniers vous plaisent.

Réfection des façades et améliorations énergétiques

Ces travaux se sont bien déroulés. Là aussi, la météo clémente de cet automne a été favorable. Le gros de ce chantier devrait être terminé la semaine prochaine. Il restera quelques finitions encore à réaliser en début d'année prochaine, notamment au niveau des aménagements extérieurs.

Nous remercions nos locataires pour leur patience et leur compréhension. Il est vrai que de tels travaux ne vont pas sans certaines contraintes, tant au niveau des accès aux logements qu'en matière de désagréments, notamment au niveau des poussières et autres salissures.

➤ **Claude Bosson**

Station de pompage

Le projet stagne auprès du canton. Ils ont reçu le rapport de notre hydrogéologue, mais la passation de pouvoir entre un futur retraité et son successeur freine un peu les ardeurs. Au mieux, la mise à l'enquête devrait être déposée à la commune de Coinsins dès la mi-janvier.

Rigolette

Une rencontre a eu lieu avec les propriétaires de la future zone du bassin de rétention pour présenter les différentes solutions envisageables. Avec leur soutien, la Municipalité s'attelle à trouver une solution adaptée et satisfaisante pour tout le monde.

L'annonce, lors du précédent conseil, du dépôt d'un préavis était de ce fait prématurée

APEC / Taxe micropolluant

La taxe sur les micropolluants pour notre station d'épuration entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016 et sera rajoutée sur la facture d'eau pour l'assainissement.

L'équivalent de Fr. 9.--/hab sera prélevé selon les recommandations fédérales, soit en fonction de la consommation. Pour Duillier, cette taxe se montera à Fr. 0.15/m³.

Le Président communique les dates des prochaines séances : le lundi 21 mars et le jeudi 16 juin 2016. Pour ceux qui seront réélus, le 22 septembre et 8 décembre 2016

3. Préavis No 009/15 –demande de crédit de dépense extrabudgétaire de CHF 58'212.—destiné à mener une étude de renaturation du ruisseau de Calèves

Les rapports de la commission de l'urbanisme et de la commission de gestion et finance ont été transmis aux membres du conseil. Les membres desdites commissions n'ont rien à rajouter à leur rapport.

Marco Coletta : La municipalité nous assure que les 90% de l'étude de faisabilité et de l'exécution des travaux seront financés par la Confédération et le canton. Cela laisse entendre qu'il y a peu de souci puisque la commune ne paiera qu'une part infime. Peu importe qui finance. L'argent public mérite beaucoup d'attention et je vous invite à considérer le montant total en fonction des critères de nécessité, d'urgence et d'intérêt public ainsi que des avantages et désavantages.

Hélène Baudet : je trouve très cher pour une étude de renaturation du ruisseau. Est-ce que le cordon boisé sera concerné ?

Claude Bosson : le projet de renaturation du ruisseau de Calèves est depuis longtemps à l'étude. Cela n'a jamais été considéré comme une priorité. Comme le projet de la Demex avance, projet dans lequel est englobé le cordon boisé, il nous apparaît nécessaire de s'occuper de la renaturation du ruisseau. Les coûts globaux sont conséquents. Les 2 offres ont été remises aux membres des commissions pour qu'ils se rendent compte de ce que cela implique. Le canton a ce montant à disposition. Si nous ne faisons pas la demande pour « profiter » de ce montant, d'autres bénéficieront du montant à disposition. Le fait d'entreprendre ces travaux n'a pas d'impact direct sur le cordon boisé prévu dans le cadre de la Demex étant donné que la réalisation de cette dernière s'étalera sur une vingtaine d'années.

Le préavis est accepté, moins une abstention.

4. Préavis No 010/15 – budget 2016

Le rapport de la commission de gestion et finance a été transmis aux membres du conseil. Les membres de la commission n'ont rien à rajouter à leur rapport.

Le préavis est accepté.

5. Postulat « Réfugiés »

Le Président : vu le doute généré la dernière fois par la procédure, j'ai rencontré le Préfet avec Marco Coletta. Le Préfet précise que, si, après un vote, quelque chose n'est pas clair, on peut se référer à l'article 73 du règlement communal qui prévoit qu'un second débat peut avoir lieu. Au vu du diagramme présenté, on n'a pas forcément liquidé les choses en politique vaudoise. Nous avons eu raison de nommer une commission après le vote. Vous avez reçu un rapport de majorité. Ce soir, j'ai reçu un rapport de minorité.

Marco Coletta précise que le résumé des explications fournies par le Préfet a été joint au rapport de la commission pour expliquer la procédure.

Le rapport de majorité établi par les membres de la commission a été transmis aux membres du conseil.

Marianne Mugnier lit le rapport de minorité (document annexé au présent procès-verbal).

Avant d'ouvrir la discussion, le président rappelle que le postulat ne demande pas l'accueil des réfugiés, mais l'étude, par la Municipalité, des capacités d'accueil de réfugiés à Duillier.

Jean-Daniel Macherel : François Blanchoud, absent pour des raisons professionnelles, m'a demandé d'être son porte-parole et de lire un texte en son nom :

« Imaginez-vous, un instant, être une personne provenant d'une contrée lointaine, ne connaissant pas vraiment les us et coutumes de notre société occidentale. Vous connaissez par contre les fondements de la vie dans notre environnement. Vous savez que la pérennité de toute communauté et de toute race ne peut être garantie sans l'existence de règles comportementales. Celles-ci incluant entre autre une forme d'équité, d'autodiscipline, d'entraide, d'assomption des responsabilités inhérentes à sa position sociale, de respect mutuel et enfin de démonstration d'une forme de bienveillance générale. Ces valeurs sont universelles. Vous avez entendu que cette société occidentale s'est autoproclamée comme étant « démocratique ». Vous avez également appris qu'elle se dit fondée sur une base de croyance appelée chrétienne à l'origine qui, semble-t-il, rassemble l'essentiel des préceptes universels qui viennent d'être cités. Vous voilà donc projeter dans une salle communautaire où sont rassemblés les membres de cette société. Ils sont là en tant que responsables d'une communauté pour gérer l'organisation et la vie pratique de celle-ci. Parmi les divers thèmes qui sont traités, l'un d'eux attire votre attention. Il mentionne les mouvements de masse de population directement menacée par les guerres faisant rage assez loin d'ici et la discussion s'attarde sur la question de savoir si cette communauté, ici représentée, devrait s'interroger sur les mesures concrètes qu'elle pourrait envisager vis-à-vis de ces nombreuses familles, personnes, en fuite qui commencent à affluer dans la région. Notez bien ! La discussion se cristallise sur la question : « devrions nous nous intéresser à la problématique de la gestion de ces personnes en fuite au niveau de notre communauté ? » Vous constatez que la communauté ne désire même pas envisager une réflexion sur ce sujet. Comment qualifieriez-vous une telle société qui renie les principes fondamentaux qu'elle sait, au fond d'elle-même être juste et ne semble pas avoir de conscience prospective ? Quel pronostic émettriez-vous concernant sa pérennité ? Je ne crois pas beaucoup me tromper en assurant que nous avons à peu près tous la même réponse. Je vous remercie de votre attention et souhaite à toute l'assemblée ici présente d'excellentes fêtes de fin d'année remplies de moment de joie auprès des proches à l'abri, pour l'instant, de menaces météorologiques, sécuritaires et alimentaires. »

Marco Coletta : Je connais l'adresse de Caritas, je suis bénévole et je m'occupe de suisses adultes en situations de détresse à l'aide sociale. Je peux assurer qu'il n'y a pas seulement des bénévoles comme moi, mais qu'il y a beaucoup d'argent public qui est dépensé pour l'aide de suisses en difficulté. Ceci dit, prenons le cas d'une suisse qui quitte la Suisse pour aller en France. Elle n'est pas persécutée en Suisse. Elle

migre pour des raisons économiques, familiales. En quoi ce cas serait différent d'un iranien, d'un syrien qui vient en Suisse. Où est la différence, est-ce que c'est la langue, est-ce que c'est la religion, est-ce que ce sont les coutumes ? Si c'est ça, on l'appelle xénophobie. Si c'est ça. J'ai cherché des données officielles sur les suisses à l'étranger. Le département fédéral des affaires étrangères a, en 2014, recensé 747'000 suisses qui habitent à l'étranger. J'espère qu'ils sont tous bien accueillis dans les pays où ils se trouvent. Bien sûr il y a davantage d'étrangers en Suisse que de suisses à l'étranger. Mais là aussi la plupart sont des européens. J'ai vérifié que, si on exclut les européens, il y a davantage de suisses qui habitent dans des pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique que des étrangers de ces continents qui habitent chez nous. Je ne propose pas d'ouvrir les vannes de l'émigration. Je dis que, dans les quotas définis par la confédération, chacun, chaque commune doit faire sa part. Mieux vaut répartir les migrants sur notre territoire pour avoir une meilleure chance de les intégrer que de les interner dans des centres où ils feront peut-être connaissance avec la criminalité.

Maia Stussi : pourquoi doit-on faire cela à Duillier alors que le canton s'en occupe ? On perd beaucoup d'argent, d'énergie, de temps. Si le canton a besoin de place, il nous interpellera. Dès lors, pourquoi demander à la Municipalité de prendre du temps pour étudier ce point ?

Elisabeth Mertens : si nous prenons les devants auprès du canton en demandant à la Municipalité d'étudier ce point, nous aurons plus de marge de manœuvre que si le canton venait à nous imposer quelque chose.

Marianne Mugnier : avant de clore ce débat, je tiens juste à mentionner que, dans le livre sur Duillier, il est indiqué qu'en 1666, 15 réfugiés sont accueillis dans le village.

Le postulat est classé par 16 non et 14 oui.

6. Nomination d'une commission pour la distribution de l'eau

Claude Bosson : depuis le 1^{er} août 2013, une nouvelle loi est entrée en vigueur avec une application dans les 3 ans, soit au plus tard le 1^{er} août 2016. Cette nouvelle loi demande qu'on ne parle plus de coûts de consommation, mais de taxe avec un système causal avec un compte affecté comme pour les déchets. Les montants encaissés devraient couvrir les coûts liés à la distribution de l'eau potable. A Duillier, nous aurons deux préavis à approuver, l'un qui touche la zone industrielle qui est alimentée par le réseau de Nyon qui vient de déposer son préavis, préavis que nous devons étudier en vue de son approbation et un autre pour la commune. L'eau est facturée actuellement à Duillier 75 ct par m³. A Nyon, elle est facturée 1.08 F par m³. Si on fait une information globalement juste, mais précisément fautive, le réseau d'eau potable à Duillier s'élève à 20 millions (infrastructure), avec une durée de vie de 40 ans, soit un coût de 500'000 F par année. Comme, au niveau de la consommation, on tire 100'000 litres par année, le coût du m³ devrait s'élever à 5 F par m³. On ne va pas passer de 75 ct à 5 F le m³ étant donné que d'autres taxes, notamment de raccordement, sont perçues, mais nous devons fixer un coût proche de celui pratiqué à Nyon. La commission devra étudier ces deux préavis.

Sébastien Maillard, Daniel Grenno et Paul Christener sont élus.

7. Information concernant les élections communales

Le Président rappelle qu'il y aura une séance d'information à la population le lundi 14 décembre sur les procédures en matière d'élection communale.

Le Président et le secrétaire municipal rappellent les procédures concernant les élections et présentent le calendrier ainsi que les différentes listes à remplir.

8. Bilan municipal de la législature

Le Syndic présente, par le biais d'un powerpoint, les réalisations nombreuses et diverses de la législature actuelle.

9. Divers et propositions individuelles

André Stäubli : je voudrai remercier très sincèrement la Municipalité et particulièrement Mme Vanat-Gachet pour l'organisation du repas des aînés.

Hélène Baudet : Doris Walgenwitz m'a demandé de vous aviser qu'il y aura un atelier bricolage pour les enfants lors du marché de Noël de samedi. Elle demande également s'il est prévu une aide pour les personnes qui n'ont pas de moyens de locomotion pour se rendre à la déchetterie.

Christophe Challande : pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer pour amener des déchets à la nouvelle déchetterie, ils pourront appeler le greffe. On sera attentif à ce qu'il n'y ait pas d'abus.

Le Président remercie les Conseillers pour leur participation aux séances et la bonne tenue des discussions, les membres du bureau pour leur disponibilité, en particulier en période électorale chargée, la Municipalité pour son travail, son ouverture et sa disponibilité, les employés communaux pour leur travail et leur dévouement ainsi qu'Hélène Baudet qui a pris en charge l'agape qui suivra et clôt la séance à 21h40.

Le Président
Willy JAQUES



La secrétaire
Brigitte PEREZ

Annexe : rapport de minorité concernant le postulat « Réfugiés »

Duillier, le 10 décembre 2015

Je n'ai pas signé le postulat et n'ai pas la prétention d'être écrivain, ni oratrice que certains mettent à maintes reprises, à nous culpabiliser d'un certain manque de savoir vivre.

Je suis née et je passe toute ma vie dans ce village et me permet de m'exprimer.

J'ai l'impression que chaque fois que le bon Suisse s'engage pour aider, il n'en fait jamais assez. vous allez me dire que c'est une interprétation personnelle, mais regardons là, en face on dit qu'il faut accueillir les réfugiés à Duillier, mais nous n'avons pas d'infrastructure, et cela nécessiterait des frais.

Le canton ne nous impose pas les migrants, mais rien n'empêche à chaque bon citoyen qui le désire de se manifester auprès des instances compétentes en la matière pour accueillir 1 ou plusieurs migrants dans leur propre encadrement familiale, on reporte encore une fois une responsabilité non à la personne, mais à notre politique.

je vous pose une question, pour combien de temps ces requérants resteront-ils ?

Vont-ils s'intégrer, je souhaite qu'ils ne nous imposent pas leurs coutumes !

Quand on pense qu'un groupe de requérants ne veut pas cuisiner avec les mêmes ustensiles que le groupe précédent.

Pour information:

La Présidente de la Confédération octroie 77,33 millions de francs pour le Mali.

Ainsi que nos deniers publics dans,

Services de l'ECAM, Etablissement vaudois d'accueil des migrants.

CSIR: centre social d'intégration des réfugiés.

OSAR: organisation Suisse des réfugiés

je trouve que l'on participe déjà bien assez.

Pour ceux qui auraient du temps et la volonté occupons-nous de nos Suisses délaissés, livrés à eux mêmes ou alors des personnes seules et défavorisées, il y en a aussi.

Vous pouvez contacter, Caritas Vaud
Av. César-Roux 8
1005 Lausanne

Marianne Mugnier

